

«GRAND RAFFUT»

MANIFESTATION FESTIVE, JOYEUSE, DETERMINEE, SOLIDAIRE POUR DÉFENDRE LE DROIT DES SANS ABRIS, DES MAIS LOGÉS

Le principe d'accueil inconditionnel inscrit dans l'article L. 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles, qui dispose que « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

Le logement devrait donc être un droit pour toutes et tous, personne ne devrait se retrouver à la rue. Pourtant, la situation est catastrophique pour les classes populaires parce que le logement est soumis à la loi du marché, à la spéculation immobilière, ce qui amène de plus en plus de personnes à dormir à la rue.

C'est inacceptable, tout le monde en est d'accord et pourtant les autorités semblent incapables de prendre les décisions capables de remédier à ce scandale.

Tout de suite : baisse et blocage des loyers !

À Orléans, les loyers et les prix des logements ont sérieusement augmentés. Alors que pour la plupart d'entre nous, les salaires, les retraites, les minima sociaux n'ont quasiment pas augmenté.

Tout de suite : des logements sociaux de qualité !

À Orléans, il y a des centaines de personnes sur les listes de demande d'un logement social. Il faut créer massivement des logements sociaux, pour accueillir prioritairement les personnes aux revenus les plus modestes, et cela dans tous les quartiers.

Tout de suite : la fin de la chasse aux plus fragiles!

À Orléans, le préfet doit appliquer une nouvelle circulaire mettant fin à l'hébergement inconditionnel qui permet théoriquement à toute personne, y compris celles qui sont dépourvues d'autorisation de séjour, de ne pas dormir à la rue.

Autorise des « équipes mobiles » à entrer dans les centres d'hébergement d'urgence pour vérifier la situation administrative des personnes. Il demande aux préfets de tenir à jour des fichiers.

Tout de suite : réquisition des logements vides !

À Orléans, il y a des centaines de sans domiciles et de familles qui vivent dans des taudis. Il y a pourtant des centaines de logements vacants, que possèdent souvent des banques et des riches propriétaires, qui se livrent à la spéculation immobilière. Une loi de 1945 permet à l'Etat de les réquisitionner pour y loger les sans domicile et les mal-logés, et les transformer en logements sociaux. *Il faut l'appliquer immédiatement.*

Assez d'hypocrisie, les autorités peuvent et doivent prendre ces mesures pour que personne ne soit à la rue ou mal logé.

REFUSONS LES EXPULSIONS!

REQUISITION DES LOGEMENTS VIDES!

REFUSONS LES AUGMENTATIONS DE LOYERS!

NON A LA BAISSSE DES APL!

SAMEDI 24 MARS

**14H, PLACE D'ARC
ORLEANS**

